

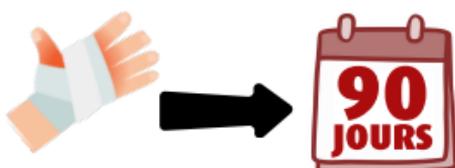
L'assurance prévoyance

Avec des garanties adaptées à votre profession et à votre situation, notre contrat de prévoyance vous protège en cas de coup dur (accident, maladie, agression...). La prévoyance MACSF complète la prise en charge insuffisante de votre régime de prévoyance obligatoire. Prenons un exemple concret.



Nom : Pierre
Âge : 27 ans
Profession : Kiné Libéral
Revenus : **2 917€/mois**
Frais Pro : **2 150€/mois**

L'accident bête



Lors d'une séance de sport en salle, Pierre trébuche sur une haltère et se facture la main en tombant. Bilan : 3 mois d'arrêt de travail.



Pierre n'avait pas de Prévoyance MACSF

Il a perçu uniquement les indemnités journalières de la sécurité sociale, déduction faite de 3 jours de carence.



Revenus : **Partiels⁽¹⁾**
Frais Pro : **0 €**

OMG !



Pierre avait souscrit une Prévoyance MACSF⁽²⁾

Il a pu percevoir l'intégralité de ses revenus pendant ses 90 jours d'arrêt et payer ses charges professionnelles.



Revenus⁽³⁾ pour 3 mois :
8 751 €
Frais Pro⁽⁴⁾ pour 3 mois :
6 450 €

OUF !

Les + MACSF

- **Une assistance⁽⁵⁾ à vos côtés : aide ménagère, garde d'enfants, livraison de courses...**
- **Déclaration et suivi du dossier à tout moment depuis votre espace personnel**
- **Pas de franchise en cas d'accident**

(1) Indemnités journalières des professionnels libéraux (IJPL) : versement d'indemnités journalières par la CPAM les 3 premiers mois de l'arrêt de travail. La CPAM verse les indemnités journalières selon la moyenne des trois derniers revenus que vous avez déclarés à hauteur de 50%.

(2) Contrat MACSF garantissant 100% de vos revenus et frais pro

(3) Selon le montant maximum fixé dans votre contrat pour le maintien de revenu souhaité (en % du BNC)

(4) Indemnisation mensuelle de vos frais professionnels : locaux, matériel, salaires de vos employés...

(5) Ces prestations sont acquises dans les limites et conditions prévues à la Convention d'assistance du Contrat. À défaut d'une demande et d'un accord préalable, aucune dépense engagée directement ne sera remboursée.

Les informations contenues dans cet article ont un caractère strictement informatif, elles n'emportent aucun engagement juridique ni accord contractuel ou précontractuel de notre part.